

Procès-Verbal

Séance du 17 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain-des-Bois, régulièrement convoqué, s' est réuni à la mairie, sous la présidence de M. DURAND Etienne, Maire.

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MOREIRA Nathalie, Mrs : CHAMBRIN Hugues, GITTON Romain, GUILLEMEAU Aurélien, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, SAJOT Benoît, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés : Mrs DEUSS Nicolas et MARCHAT Jean-Marc.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 10/02/2023

Date d'affichage : 13/02/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond le 23/02/2023 et publication ou notification du : 23/02/2023

A été nommé secrétaire : M. TRAMUNT Yannick

Objet des délibérations

SOMMAIRE

. Réattribution des terrains communaux laissés libres suite au décès de M. BERTIN Roger - 2023_001

. Octroi des subventions - 2023_002

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2022

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance, par mail, du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Réattribution des terrains communaux laissés libres suite au décès de M.

BERTIN Roger

réf : 2023_001

M. le Maire rappelle que suite au décès de M. Roger BERTIN en décembre 2021, preneur de 31 ha 74 a 69 ca de marais communaux, plusieurs demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées auprès de la DDT.

M. le Maire réitère les termes de la délibération du 17 mai 2022 concernant les critères d'attribution des terrains communaux.

Vu la demande de M. Paul-Henri SOUFFRIN et l'arrêté de la préfecture de la région Centre-Val de Loire en date du 9 août 2022 indiquant que sa demande n'est pas soumise à autorisation d'exploiter conformément aux dispositions de l'article L331-2 du code rural et de la pêche maritime et que les terres peuvent donc être exploitées sans autre formalité, sous réserve de l'accord du propriétaire,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 accordant l'autorisation d'exploiter à M. Fabrice ROUX,

Vu l'arrêté du 20 janvier 2023 refusant l'autorisation d'exploiter à la SCEA des Grosses Terres,

Vu l'arrêté du 20 janvier 2023 accordant l'autorisation d'exploiter à M. Dominique FAIVRE,
Vu le courrier recommandé de M. Frédéric DELHOMME du 2 février 2023 posant sa candidature au titre de l'autorisation d'exploiter du GAEC de la Perne en date du 29 avril 2016 par la DDT du Cher,

La commission communale des marais et terrains communaux s'est réunie le mardi 7 février et après étude de tous les dossiers, propose :

. d'attribuer à M. Fabrice ROUX les parcelles C 224 à C 225 et C 227 à C 230 pour une surface de 18 ha 99 a 90 ca au titre de la consolidation de l'exploitation à titre principal,

. d'attribuer à M. Dominique FAIVRE les parcelles C 302 à C 307 pour une surface de 6 ha 72 a 80 ca

. d'attribuer à M. Paul-Henri SOUFFRIN les parcelles A 52 à A 57 pour une surface de 6 ha 01 a 99 ca

Intervention :

. M. TRAMUNT demande des explications sur le statut de M. FAIVRE.

M. le Maire explique que M. FAIVRE a bien le statut d'agriculteur.

M. SAJOT donne des explications complémentaires sur ce dossier.

. Mme MOREIRA propose de partager entre 4 agriculteurs (Mrs ROUX, FAIVRE, SOUFFRIN et DELHOMME Baptiste).

M. le Maire redonne lecture de l'arrêté préfectoral régional du 20 janvier 2023 stipulant que la SCEA les Grosses Terres représentée par l'associé DELHOMME Baptiste, n'est pas autorisée à adjoindre à son exploitation la superficie demandée.

. M. LEMAIN donne des explications administratives concernant les attributions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à la majorité, la proposition de la commission communale et autorise M le Maire à signer les baux avec les preneurs.

- . pour : 9
- . contre : 3 (Mme MOREIRA, Mrs TRAMUNT et MARIE)
- . abstention : 1 (M. GITTON)

Octroi des subventions

réf : 2023_002

La commission communale des finances s'est réunie le mercredi 8 février afin d'examiner les différentes demandes de subvention adressée à la commune.

Elle propose l'attribution des subventions suivantes :

① associations communales :

- . club de l'amitié : 250 €
- . comité des fêtes : 250 €
- . Abracadabois : 250 €
- . entente canine : 250 €
- . les amis de l'Eglise : 250 €
- . association St Blaise : 250 €
- . SGB Gym : 250 €
- . Sté de Chasse : 250 €

② autres :

- . ADMR (aide à domicile) : 100 €
- . FACILAVIE : 100 €
- . Au Fil de l'Age : 120 €

- . Coopérative scolaire : 350 €
- . DDEN (délégation départ. éducation nationale) : 50 €
- . Bibliobus : 70 €

- . ligue contre le cancer : 50 €
- . Emmaüs : 50 €
- . les Restos du Cœur : 50 €

- . Passion'Arts : 120 €
- . Aide à un projet présenté par une étudiante en psychomotricité de Saint-Germain-des-Bois (voyage humanitaire en République Dominicaine) : 100 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Informations

M. le Maire donne les informations suivantes :

- . la dérogation de la semaine scolaire de 4 jours a été renouvelée après avis favorable du conseil d'école en date du 9 février 2023,
- . les horaires de la garderie seront modifiés entre la période des vacances d'hiver et des vacances de printemps soit du lundi 27 février au vendredi 14 avril. L'accueil du matin sera à 7 h. au lieu de 7 h. 30,
- . dans le cadre du projet « donne un nom à ton école » et sur proposition de la directrice de l'école, M. le Maire donne le matériel de vote à chaque conseiller pour exprimer son choix,
- . le bulletin municipal est en cours d'impression. L'acheminement est prévu pour le jeudi 23 février,

. M. le Maire informe le conseil que l'arrêté préfectoral accordant l'autorisation environnementale sollicitée par la société CE Saint-Germain-des-Bois relative à l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune a été publié ce jour, vendredi 17 février 2023,

. M. le Maire demande si un ou plusieurs membres du conseil souhaiteraient s'occuper du dossier de reprise du multiservice afin de suivre rigoureusement ce dossier,

. M. le Maire donne un compte-rendu succinct du comité de site des marais de Contres en date du 29 novembre 2022 :

→ plan d'action

→ contact avec le collègue

→ aménagement de chemins pédestres

Réunions de syndicats :

. M. le Maire, délégué auprès de la Communauté de communes, fait part de la dernière réunion du 15 décembre 2022 (nouvelles modalités de tri au 1^{er} janvier 2023, nomination d'un ambassadeur de tri, etc...),

. M. LEMAIN, délégué au SMEACL, évoque différents points de la réunion du 9 février 2023 (projet de nouveau forage, augmentation du prix de l'eau, problème de l'approvisionnement en eau),

. M. SAJOT, délégué au Syndicat de ramassage scolaire, informe que la proposition d'instauration d'une cotisation auprès des collectivités a été rejetée par les membres,

. M. SAJOT et M. GUILLEMEAU, délégués du SIAB3A, communiquent les projets en cours,

. M. SAJOT, référent sécurité incendie, fait part des différents points évoqués au cours de la journée d'information, notamment l'incitation à une participation citoyenne dans le cadre des départs d'incendie.

Questions diverses :

. M. GUILLEMEAU souhaite savoir si sa demande concernant un bac jaune à la Pierre a été étudiée : la communauté de communes va être relancée pour cette demande,

. M. TRAMUNT informe qu'il serait nécessaire de mettre de la grave sur un chemin en forêt communale au vu du mauvais état du terrain.

La prochaine réunion de conseil est fixée au lundi 3 avril 2023.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 22/02/2023

Le Maire

Etienne DURAND

Le secrétaire de séance

